

INSTRUCTIONS relatives au calage et au raccordement des mobile-homes IRM

Afin de bien positionner votre mobile-home et de ne pas fausser le châssis, celui-ci devra impérativement être tracté à l'aide du timon (barre de traction). Le timon amovible peut être aussi bien installé sur l'avant que sur l'arrière du mobile-home.

Avant de commencer la manœuvre, veillez à vérifier que le timon soit bien verrouillé, que les pneumatiques soient correctement gonflés (voir indications sur châssis) et ne présentent pas de fissures ou de détériorations.

Veillez aussi à ne pas dépasser la vitesse de déplacement maximum de 5 km/h en ligne droite et de 2 km/h en virage.

ETAPE 1

SOULEVER VOTRE RÉSIDENCE MOBILE DE LOISIRS À L'AIDE D'UN CRIC

Une fois le mobile-home positionné à l'emplacement désiré, il faut le soulever pour permettre le calage. Choisir un cric stable avec une bonne assise. Placer le cric de préférence sous l'une des 4 traverses métalliques comportant les fourreaux de vérin, ou au niveau de l'axe de la roue (et non pas à côté de l'axe de la roue). VOIR ZONES SIGNALÉES EN ROUGE SUR LE SCHÉMA 1.

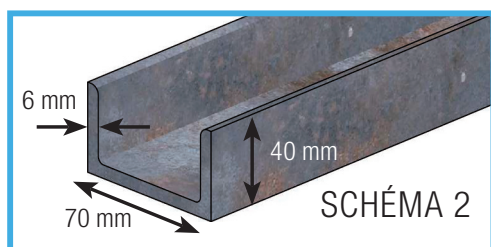
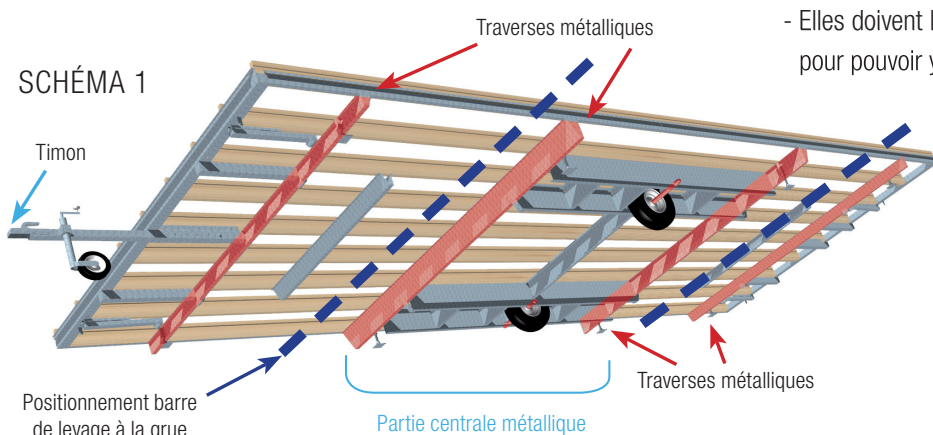
En cas de problème d'accessibilité aux zones préconisées, il est possible de mettre le cric sous les parties bois ou sous les longerons métalliques de part et d'autres des axes de roue à condition d'utiliser **impérativement un outillage adapté** en forme de U de longueur 30 cm (pièce décrite schéma 2).

Il est strictement interdit d'utiliser toute partie en bois de la résidence mobile de loisirs pour réaliser le levage sans cet outillage ou un équivalent.

Cas particulier du levage à la grue.

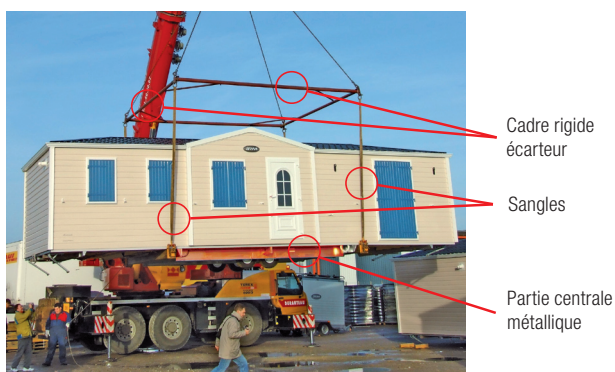
Le levage à la grue d'un mobile-home est une opération délicate qui doit impérativement être réalisée par un professionnel habilité et selon les préconisations suivantes :

- Placer sous la résidence 2 barres de levage perpendiculaires aux lambourdes de **bois** de chaque côté et à proximité de la partie centrale métallique. VOIR SCHÉMA 1.
- **Attention** il ne faut pas les positionner sur le passage des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité pour ne pas les écraser.
- Ces barres doivent au moins comporter une zone plane de largeur 10 cm sur toute leur longueur et une section compatible avec le poids du mobile-home (flexion limitée).
- Elles doivent légèrement dépasser de chaque côté de la résidence pour pouvoir y fixer les sangles de levage.



Barre de levage perpendiculaire aux lambourdes et proche de la partie centrale métallique.

- Ces sangles sont elles-mêmes reliées aux quatre coins d'un cadre rigide « écarteur » (relié à la grue par des chaînes). Ce cadre écarteur permet de maintenir les sangles à la verticale (pour une meilleure stabilité et pour éviter qu'elles n'écrasent les façades pendant le levage).



Cadre rigide écarteur

Sangles

Partie centrale métallique

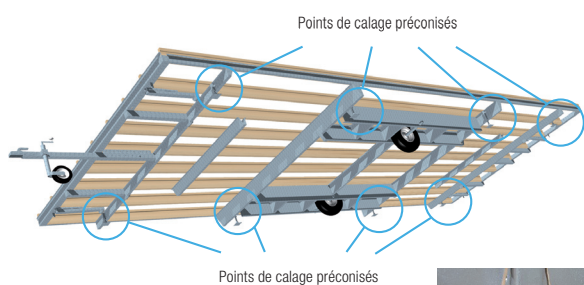
ETAPE 2 CALER VOTRE MOBILE-HOME AVEC LES VÉRINS IRM

Le calage de votre résidence mobile de loisirs est un point primordial qui doit requérir toute votre attention. En effet, **un mauvais calage peut entraîner des problèmes de fermeture des portes de communication et des portes extérieures**, dont nous ne pourrions être tenus responsables.

Pour caler correctement votre mobile-home, il est indispensable :

- De vous munir des vérins de calage qui se trouvent dans votre résidence mobile de loisirs.
- De mettre en place les vérins dans les fourreaux situés en extrémités des traverses métalliques du châssis. VOIR SCHÉMA 3. Un élastique vous permet de maintenir les vérins en place pendant le positionnement des parpaings ou des blocs de béton. VOIR PHOTO. Le retirer de préférence à la fin de l'opération.

SCHÉMA 3 CHÂSSIS VUE DE DESSOUS



Points de calage préconisés

Points de calage préconisés

- De positionner des parpaings ou des blocs de béton aux points de calage. Il est prévu 10 points de calage pour les modèles de longueur supérieure à 9,50 m, et 8 points de calage pour les autres modèles.



Vérin de calage

- D'ajuster le nombre de parpaings ou blocs de béton et éventuellement des cales de bois sous les vérins de calage, **afin que les roues du mobile-home ne touchent plus le sol. Ces éléments sous les vérins doivent être mis de niveau.**



Finaliser le réglage grâce aux vérins à l'aide d'une clef à molette.

- Pour finaliser le calage, les vérins peuvent être réglés en hauteur, avec l'aide d'une clé à molette, en limitant leur course de sortie à 40 mm.
- De vérifier, à l'aide d'une règle à niveau de grande dimension, que le plancher de votre résidence mobile soit parfaitement horizontal, dans la largeur comme dans la longueur.

Les béquilles aux 2 extrémités du mobile-home ne doivent en aucun cas se substituer à ces points de calage.

En outre, nous vous conseillons vivement de faire réviser le calage total de votre mobile-home tous les ans, de vérifier régulièrement si le sol ne s'est pas tassé sous certains points de calage et de mettre des cales supplémentaires à proximité des points de calage, sans les faire toucher le châssis.

Par conséquent, n'hésitez pas à faire appel à un professionnel (concessionnaire, camping, équipe de mise en place...) pour procéder au calage de votre mobile-home dans les règles de l'art.

Aucune réclamation ne pourra être prise en considération si le calage n'est pas réalisé selon nos recommandations. La non-observation de ces instructions pourrait invalider la garantie.

ETAPE 3 RACCORDER VOTRE RÉSIDENCE MOBILE DE LOISIRS EN EAU ET ÉLECTRICITÉ

Le raccordement électrique de votre mobile-home est à réaliser dans une boîte plastique grise étanche fixée sur le châssis sous la résidence. Un équipement pour la finalisation de l'évacuation des eaux usées est fourni à l'intérieur du mobile-home. Un plan vous suggère une implantation possible à adapter aux contraintes propres à la position de la résidence par rapport au réseau de l'emplacement.

TOUTE L'ÉQUIPE D'IRM VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTS MOMENTS DANS VOTRE NOUVELLE RÉSIDENCE MOBILE DE LOISIRS IRM



Please find the English, Dutch, Italian and Spanish translations in the user's guide.



UNE GÉNÉRATION D'AVANCE